



SOMMAIRE

ÉDITO – La démocratie sanitaire	1
ABONNEMENT – La Lettre de Psychiatrie Française	2
COLLOQUE 9 juin 2017, à Paris L'expertise en psychiatrie	3 à 5
VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP – Compte rendu de l'Assemblée Générale du 1 ^{er} avril 2017 – Rapport Moral de l'AFP 2017	6 6-7
COMMUNIQUÉ SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE – Conseil National de l'Ordre des Médecins – Avis aux auteurs	8 8
SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS – Actualités professionnelles – Adhérez au SPF	9
DOSSIER Les 50 Ans du SPF – Pour l'indépendance de la psychiatrie Résumé des aspects principaux du problème mars 1968 – Conseil National du Syndicat des Psychiatres Français 24 novembre 1968 50 Ans après...	10-11 12 à 15
LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE – Réforme du 3 ^{ème} cycle des études médicales, saison 3, épisode 18	15
COLLOQUE AFP – Quelle causalité psychique en 2017 ?	16 à 18
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE – Ouvrages récemment parus	18
LIVRES EN IMPRESSIONS – Le mythe moderne du progrès	19-20
PETITES ANNONCES	21
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE – Rencontres et colloques	22-23
APPEL – Colloques en 2018	23
À VOS AGENDAS 24 novembre 2017, à Paris Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects	24

LA DÉMOCRATIE SANITAIRE

Maurice BENSOUSSAN*

Les résultats du scrutin présidentiel sont tombés. Le Syndicat des Psychiatres Français (SPF), fidèle à son éthique, au prix de fortes tensions extérieures et intérieures, est resté à sa place de syndicat dans le débat politique. La question des limites n'est jamais simple dans des situations exceptionnelles. Comme notre publication n'est pas dans le rythme de l'actualité, nous avons choisi de publier le communiqué du Conseil National de l'Ordre des Médecins (cf. p. 8). Son rappel des valeurs médicales tombe à point nommé dans une époque propice à la banalisation galopante, à l'amnésie sélective, à la simplification mensongère et au retour sous un emballage moderne de caricatures nauséabondes. La démocratie porte un risque si on ne la respecte pas.

Le manque de respect est manifeste quand il s'agit de se mettre à choisir les journalistes, les juges, mais au-delà de la forme, qu'en est-il des choix du pouvoir et de l'administration ?

Nous sommes auprès du ministère, des administrations centrales pour représenter la profession tout comme dans les instances régionales de la démocratie sanitaire. Mais en 2017, quelle place est laissée aux médecins dans les décisions relevant de leur domaine : les soins et la santé ? Notre responsabilité reste pleine et entière pour les soins délivrés à notre patient, mais quelle est-elle pour définir les organisations dans lesquelles ces soins se déploient.

Oui, nous souhaitons le développement de la démocratie sanitaire regroupant autour d'une même table tous les acteurs concernés par la santé. Mais les chronophages conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA), et leurs multiples déclinaisons ne rendent qu'un avis consultatif. La décision des plans régionaux de santé pour 10 ans relève de la seule administration. Que celle-ci soit régionale ou nationale ne change rien !

Les médecins, immergés dans ces instances, assistent choqués à la fonte progressive des véritables échanges avec la technocratie et la politique. La médecine de demain se construit sans le corps médical, dont l'activité doit se centrer sur sa seule pratique, sans impact sur les organisations. Est-ce ainsi que le progrès s'écrit ? Parler de démocratie ne suffit plus, comment la mettre en œuvre !

Cette démagogie, qui pour faire passer une loi de santé, ignore l'opposition des médecins aura des effets à retardement ! Les écrans de fumée ne masquent que provisoirement les inégalités ! C'est déjà ce qui émerge du tiers payant généralisé et de la mutuelle obligatoire !

Mais qui garantit la représentation démocratique des psychiatres au nombre de 15.000 praticiens ?

Est-ce la commission scientifique indépendante (CSI) du DPC obligatoire ? Non ! Les psychiatres n'ont qu'un siège dans cette commission alors que les médecins généralistes juste trois fois plus nombreux en ont 14 !

Sont-ce les instances conventionnelles pour les psychiatres libéraux ? Non ! Même si le SPF a directement été sollicité l'été dernier par la CNAM, les psychiatres sont encore représentés par des tiers pour y négocier leurs tarifs. Les médecins généralistes, les praticiens des plateaux techniques lourds (MCO) sont par contre eux représentés par des syndicats qui leur sont propres. Et là, manifestement par le plus grand des hasards ils sont signataires de cette dernière convention qui les avantage d'une façon quasi exclusive !

La démocratie ne se décrète pas, c'est un combat fondamental, investissons-nous !

* Président du Syndicat des Psychiatres Français.

ABONNEMENT

À NOS « GRACIEUX » LECTEURS

Nous vous rappelons que *La Lettre de Psychiatrie Française* vit essentiellement des abonnements !
Si vous êtes attaché(e) à sa lecture et si vous souhaitez la recevoir régulièrement, **MERCI DE VOUS ABONNER.**

Nous serions également heureux de vous compter parmi nos auteurs.

N'hésitez pas à nous adresser vos propositions d'articles.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

TARIF 2017

40 EUROS TTC – France métropolitaine

50 EUROS TTC – Hors métropole

Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) :

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire

Nom* Prénom*

Exercice Professionnel : Libéral Hospitalier Salarié

 @

*

Code postal* Ville*

* 

* Champs obligatoires

Votre commande :

Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.*
- Je demande un justificatif fiscal.

* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  contact@psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

L'EXPERTISE EN PSYCHIATRIE

le vendredi 9 juin 2017 à PARIS
de 9h00 à 18h00

Salle de conférence de l'AQND
92 bis boulevard du Montparnasse (14^{ème} arrondissement)

ARGUMENT

Au Pénal comme au Civil le recours à l'expert psychiatre est de plus en plus fréquent, en raison de dispositions législatives nouvelles, bien entendu, mais aussi parce que de plus en plus souvent les professionnels du droit estiment utile de bénéficier de la réflexion du psychiatre (avec des espérances diverses selon que l'on est Magistrat ou Avocat).

Nous vous invitons à vous arrêter un instant pour réfléchir à la pratique de l'expertise. Diverses perspectives nous apparaissent :

– Au Pénal, la question essentielle de l'article 122-1, la réflexion sur la genèse du passage à l'acte, la fonction de l'expertise (qui permet statutairement d'éclairer la réflexion du Juge qui n'est, rappelons-le, pas tenue par les réflexions de l'expert) qui peut aussi, en certains cas et même si ce n'est pas sa vocation première, préparer un engagement dans une thérapie ;

– Au Civil, plus encore qu'au Pénal, est posée la question de la victime, parfois hissée à une place presque sacrificielle. Au Civil toujours, l'expert est confronté à la difficile évaluation des séquelles et du préjudice en matière psychologique.

Quel regard portent sur l'expertise Juges, Avocats, Philosophes et Psychiatres ?

En notre époque d'effondrement démographique des experts psychiatres, quelles formations mettre en place pour les futurs experts ? La Chancellerie est-elle prête à mettre en œuvre les moyens d'une vraie reconnaissance de l'expertise pour l'instant bien mal rétribuée, au Pénal en tout cas.

Ce sont ces sujets et bien d'autres encore auxquels nous vous invitons à réfléchir au cours de notre colloque du 9 juin 2017.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN,
Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, François KAMMERER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



L'EXPERTISE EN PSYCHIATRIE

le vendredi 9 juin 2017, à PARIS

8h30 – 9h00 : Accueil des participants

9h00 – 9h30 : **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

Docteur Jean-Yves COZIC (Brest), Président de l'Association Française de Psychiatrie.

MATIN

sous la Présidence du Docteur **Jean-Yves COZIC**

9h30 – 10h15 : **À la croisée des chemins, la refondation de l'expertise psychiatrique**

Docteur Daniel ZAGURY (Paris), Expert près la Cour d'Appel de Paris.

10h15 – 10h30 : Discussion avec la salle

10h30 – 10h45 : *Pause*

10h45 – 11h30 : **Les expertises psychiatriques et médico-psychologiques.
Variantes d'une démarche clinique ?**

Professeur Nielle PUIG-VERGES (Paris), Professeur des Universités.

11h30 – 11h45 : Discussion avec la salle

11h45 – 12h30 : Discussion avec les intervenants de la matinée

12h30 – 14h00 : *Déjeuner libre*

APRÈS-MIDI

sous la Présidence du Professeur **Michel BOTBOL**
Secrétaire Général adjoint de l'Association Française de Psychiatrie

14h00 – 14h45 : **Évolutions contemporaines de l'expertise psychiatrique**

Docteur Marc-Gérald SCHWEITZER (Paris), Expert près la Cour d'Appel de Paris.

14h45 – 15h00 : Discussion avec la salle

15h00 – 15h45 : **L'expertise : Enjeux judiciaires**

Maître Véronique GRAMOND (Paris), Avocat à la Cour.

15h45 – 16h00 : Discussion avec la salle

16h00 – 16h15 : *Pause*

16h15 – 17h00 : **Mineurs en expertise... une rencontre d'intérêts et d'enjeux**

Docteur Gilbert FABRE (Marseille), Expert près la Cour d'Appel de Marseille.

17h00 – 17h15 : Discussion avec la salle

17h15 – 17h45 : Discussion avec les intervenants de l'après-midi

17h45 – 18h00 : **CONCLUSION DE LA JOURNÉE**

Docteur Jean-Louis GRIGUER, Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie.

à 19h00 : Remise du Prix Littéraire Charles Brisset 2017 à la Librairie Tschann
(125, boulevard du Montparnasse)

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



L'EXPERTISE EN PSYCHIATRIE

le vendredi 9 juin 2017, à PARIS

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Ce Colloque entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

s'inscrit au colloque du 9 juin 2017, à Paris

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT	APRÈS
	le 25 mai 2017 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	80 €	100 €
Membres de l'AFP	50 €	60 €
Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	25 €	40 €
Formation Professionnelle		
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 (avec prise en charge de l'employeur pour les salariés) Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur ➢ DPC : (N° agrément 2391) <ul style="list-style-type: none"> • Libéraux et salariés de centre de Santé : Frais de DPC pris en charge par l'ANDPC et indemnisation du participant (si validation des 3 étapes) • Salariés : Ces frais de formation seront pris dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur 	190 €	210 €
	0 €	0 €
	380 €	380 €
TARIF UNIQUE le jour du Colloque : 150 € (aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)		

Le 2017

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque.**
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQNDP, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com
et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE DU 1^{ER} AVRIL 2017

L'Assemblée Générale de l'AFP s'est tenue le 1^{er} avril 2017 dans les locaux de l'Association, présidée par le Docteur Lydia GOLDENBERG-LIBERMAN, Vice-Présidente. (Jean-Yves COZIC, Président, excusé, retenu par des obligations hospitalières.) La séance est ouverte à 9h30 par le Docteur François KAMMERER (Vice-Président).

1. Présentation du rapport moral : discussion et vote :

Le Docteur Jean-Louis GRIGUER, Secrétaire Général de l'AFP présente le rapport moral qui met en évidence les différentes actions de l'AFP, notamment les Colloques.

(Le texte intégral du Rapport Moral concernant l'Association Française de Psychiatrie figure ci-dessous.)

L'échange qui suit confirme la nécessité de poursuivre cette dynamique au niveau du rythme dans l'année des Colloques et de la qualité des programmes.

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

2. Présentation du rapport financier et fixation de la cotisation

Le Docteur Bruno GALLET, Trésorier de l'AFP, présente le rapport financier.

Il indique l'apport positif au niveau budgétaire des Colloques grâce à notre agrément DPC et souligne que cet aspect n'a toutefois pas permis d'inscrire un budget en équilibre pour l'année 2016, en grande partie dû aux frais d'affranchissement de l'envoi de *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Un débat s'engage sur la nécessité de faire évoluer le mode de diffusion de *La Lettre de Psychiatrie Française* afin de réduire le coût en utilisant le support numérique, notamment le site *Psychiatrie Française*.

Le Rapport Financier est adopté à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

La proposition de ne pas modifier le montant de la cotisation pour l'année 2017 avec une demande de déclinaison

en fonction du statut (notamment étudiant et interne) est également adoptée à l'unanimité.

3. Présentation et discussion de projets de congrès et réunions scientifiques

Les projets de Colloques pour l'année 2017 et 2018 sont discutés avec pour thème :

- « L'expertise en psychiatrie » le 9 juin 2017 (avec la participation de D. Zagury) ;
- « Anthropologie et Psychiatrie dans la société des affects » le 24 novembre 2017 (avec la participation de A. Frémont, Y. Jaffré, S. Lézé, R. Rechtman) ;
- « La relation d'emprise » qui devrait se tenir à Marseille au cours du premier semestre ;
- « La pédopsychiatrie » ;
- « L'identité » dans le cadre des Septièmes Rencontres de Suze-la-Rousse prévues les 6 et 7 juillet 2018 ;
- « La preuve en psychiatrie » (à prévoir en novembre 2018).

4. Ratification des nouveaux adhérents

Conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 1 du règlement intérieur de l'Association Française de Psychiatrie, l'Assemblée Générale ratifie les listes des nouvelles adhésions proposées après examen par le Conseil d'Administration, liste qui témoigne du dynamisme de l'Association.

5. Questions diverses

Le Prix Littéraire Charles Brisset 2017 sera remis au lauréat le 9 juin 2017 à 19h00 à la librairie Tschann au 125, boulevard du Montparnasse, à PARIS.

La séance est levée par le Dr Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG à 11h30.

RAPPORT MORAL DE L'AFP 2017 « DES CHEMINS QUI MÈNENT QUELQUE PART »

Dr Jean-Louis
GRIGUER*

L'Association Française de Psychiatrie poursuit son chemin avec l'engagement d'un nombre plus important de nos

collègues dans l'organisation des colloques et celui de Valérie Lassauge qui assure avec dévouement et compétence le secrétariat et la gestion DPC de l'ensemble des colloques et formations.

* Secrétaire Général de l'AFP.

COLLOQUES ET FORMATIONS

L'AFP a rempli ses objectifs concernant les colloques nationaux pour la quatrième année consécutive.

L'élaboration de la **Classification Française des Troubles Mentaux R 2015** sous la direction de François Kammerer et Jean Garrabé qui avait fait l'objet d'un colloque a donné lieu à un ouvrage dont la présentation officielle s'est tenue le 29 janvier 2016 en présence de participants attentifs et motivés.

En mars 2016, le colloque sur **« Le Désir Mimétique : entre neurosciences en psychopathologie »**, initialement prévu le 22 novembre 2015 et reporté en raison des événements dramatiques qui ont touché notre pays, a connu un grand succès, abordant le désir mimétique sous différents aspects, notamment en référence à la pensée de René Girard.

Quant au colloque sur **« Le Secret en psychiatrie : de l'intime au dossier »**, il a été d'une excellente qualité au niveau des communications sur une question qui fait l'objet de nombreux débats au sein de la profession.

Les Sixièmes Rencontres de Suze-la-Rousse sur « Qu'est-ce que penser ? » les 1^{er} et 2 juillet 2016 ont réuni de nombreux participants dans une ambiance conviviale et détendue et permis une fois encore d'approfondir un objet d'étude complexe dans une démarche interdisciplinaire (les Septièmes Rencontres déjà programmées les 6 et 7 juillet 2018 sur « L'identité »).

Nous n'avons pas manqué de rappeler que, lors de cette manifestation, notre association n'a jamais cessé de s'interroger sur cette problématique en évitant de réduire la pensée à l'émergence de l'action de réseaux de neurones et en rappelant que la pensée se manifeste aussi comme une pratique de la liberté et un lieu fondateur de l'humanité.

Le colloque sur l'**« Actualité de la Phénoménologie psychiatrique »**, en hommage à Arthur Tatossian, le 18 novembre 2016 à Paris, a connu un beau succès. Dans la continuité du séminaire sur la phénoménologie psychiatrique proposé maintenant chaque année, il nous a permis de nous interroger sur ce domaine de la psychopathologie souvent méconnu et de rendre hommage au Professeur Arthur Tatossian, ancien Président de l'Association Française de Psychiatrie et précurseur du développement de la phénoménologie psychiatrique en France.

Lors du premier trimestre 2017, le colloque en janvier sur « Neurosciences et psychiatrie : quels rapports ? » auquel a largement participé au niveau de l'organisation Michel Botbol a été très apprécié comme celui sur « Quelle causalité psychique en 2017 ? » qui s'est tenu hier avec un programme remarquablement établi par François Kammerer (à noter un colloque sur le thème « L'expertise en psychiatrie » le 9 juin 2017 et un sur « Anthropologie et psychiatrie » le 24 novembre 2017).

Les formations qui se sont déroulées en région ont elles aussi été en nombre significatif, notamment grâce à l'activité de Jean-Bruno Méric et à celle également de Bruno Gallet, sur des problématiques d'actualité : **« Le harcèlement au travail et le burn-out du médecin »**, **« Dépistage de la maltraitance infantile »**, **« Violences conjugales et terrorisme »**.

Notons enfin que, comme les années précédentes, l'AFP a proposé un symposium dans le cadre du Forum des Associations au Congrès Français de Psychiatrie à Montpellier, très suivi sur la question **« Qu'est-ce que penser ? »**.

Du fait maintenant de notre maîtrise de l'organisation de ces colloques et formations, il est à noter que toutes ces manifestations ont été bénéficiaires.

LE PRIX LITTÉRAIRE CHARLES BRISSET 2016

Laurent Seksik a reçu ce prix pour son livre intitulé **« L'exercice de la médecine »** (éd. Flammarion).

Les membres du jury sont déjà engagés dans l'organisation du Prix pour 2017 qui s'annonce comme une année avec un cru de bonne qualité.

PUBLICATIONS

Le comité de rédaction de *La Lettre de Psychiatrie Française* a poursuivi ses travaux avec des articles régulièrement proposés, témoignant de l'utilité de cet outil d'informations et d'échanges au sein de notre profession.

RELATIONS NATIONALES

L'AFP est restée mobilisée notamment dans les travaux de la Fédération Française de Psychiatrie et a poursuivi ses relations excellentes et ses échanges fructueux avec les autres associations.

RELATIONS INTERNATIONALES

L'AFP se maintient dans son engagement international au travers notamment de la WPA, en distinguant ici le dynamisme de Michel Botbol.

Elle a soutenu la XIV^{ème} Conférence COPELFI sur le thème **« Passeurs de temps »** en Israël en octobre 2016, en remerciant ici Lydia Goldenberg-Liberman.

Ce travail collectif nous permet de présenter un bilan positif au niveau des activités de notre association et nous encourage à poursuivre le chemin pour participer à l'évolution de notre discipline.

COMMUNIQUÉ SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Le Comité de Rédaction de *La Lettre de Psychiatrie Française* a jugé opportun de transmettre à ses lecteurs qui ne l'auraient pas reçu la déclaration aux médias et au grand public du 4 mai 2017 du Conseil National de l'Ordre des Médecins.



Sans se départir de la position d'impartialité que nous avons maintenue dans le débat présidentiel et dans les suites des propos tenus lors du débat télévisé du deuxième tour, le Bureau du Conseil national de l'Ordre des médecins, sous la présidence du Docteur Patrick BOUET, a décidé à l'unanimité, lors de la séance du 4 mai 2017, de rendre publique la déclaration suivante :

« Nos règles déontologiques, fondées sur une éthique respectueuse des hommes et de leur condition, nous amènent à rejeter toute discrimination par l'origine, par la culture, par la religion, par la condition sociale.

Ces principes essentiels à l'exercice de la médecine sont portés par tous les médecins quel que soit leur exercice et font de l'égal accès aux soins pour tous un des piliers de l'obligation de bienveillance républicaine dont les médecins sont garants.

L'Ordre national des médecins sait que les médecins défendront ces principes dans les choix citoyens qui les attendent. »

Dr Patrick BOUET
Président du CNOM



AVIS aux AUTEURS

Pour rester vivante et en prise avec le « réel » *La Lettre de Psychiatrie Française* a besoin de vos textes sur les sujets qui vous préoccupent et pour lesquels vous avez besoin de partager vos réflexions.

Nous vous invitons, à nous adresser vos propositions d'articles en vue d'une éventuelle publication dans notre journal. Tous les articles sont soumis au Comité de Rédaction, qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser.

Votre texte doit contenir entre 5 000 et 15 000 signes espaces compris (1 à 3 pages) et nous parvenir **avant le 1^{er} juin 2017 pour une parution dans le N° 249 de LLPF et avant le 30 août 2017 pour le N° 250 de LLPF.**

Le Comité de Rédaction

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN*

Mai 2017

Le décret n° 2017-813 du 5 mai 2017 relatif aux expérimentations visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes vient d'être publié. Il consacre l'exclusion des psychiatres et pédopsychiatres en particulier libéraux de la structuration de cette expérimentation. Ce décret discuté à la va-vite, publié dans la précipitation de la fin d'un quinquennat, consacre des méthodes de discussion peu respectueuses des professionnels de la psychiatrie, et en particulier des psychiatres libéraux. Nous le condamnons sans réserve.

* Psychiatre, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

Nous soulignons que pour le même projet chez les adultes, la CNAM a sollicité la participation du SPF pour associer à son projet d'expérimentation les psychiatres libéraux. Nous déplorons que la DGS n'ait pas eu le même respect à notre égard !

Le 1^{er} mai 2017 les tarifs conventionnels changent, mais pas encore pour les psychiatres. Ces premières augmentations ne concernent que les généralistes et les pédiatres. Cette convention porte des inégalités que nous dénonçons par des revalorisations ne permettant pas aux spécialités cliniques aux plus bas revenus, de retrouver une attractivité. Nos confrères partent un par un à la

retraite sans trouver de successeurs. Quelles seront les conséquences pour les usagers du système de santé de cette destruction du maillage territorial des psychiatres libéraux ?

Nouvelles conditions de prescription pour le Zolpidem depuis le mois d'avril. Les enquêtes nationales ont mis en évidence une majoration du nombre d'abus et de pharmacodépendance pour cette molécule. Des situations préoccupantes ont été identifiées (soumission chimique, injections du produit, usage récréatif, posologies élevées...). La prescription doit être faite en toutes lettres sur une ordonnance sécurisée. La prescription est toujours limitée à 28 jours.

Adhères au SPF

Votre adhésion au SPF vous apporte les services suivants :

- Adhésion automatique à l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE,
- INFORMATIONS ET CONSEILS INDIVIDUELS.

Le SPF réunit, depuis janvier 1967, les psychiatres de tous modes d'exercice : libérale, publique, salarié du secteur associatif, universitaire, mixte.

Il a pour objectifs :

- d'informer, d'aider et de défendre chaque psychiatre ;
- de défendre les intérêts catégoriels de chaque forme d'exercice, sans les opposer les uns aux autres ;
- de participer à l'organisation de la profession.

Vous êtes membres du SPF en réglant votre cotisation **annuelle**, c'est le meilleur moyen de participer à la vie professionnelle.

Pour vous informer, pour vous aider ou pour vous défendre :

Vous écrivez au secrétariat par :

-  secretariat@psychiatrie-francaise.com,
-  01 42 71 36 60,
-  45, rue Boussingault, 75013 PARIS.

Nous vous répondrons immédiatement, ou après étude de votre dossier (éventuellement après avis de spécialistes) ; nous vous appuyons si nécessaire.

De plus, tout membre à jour de sa cotisation annuelle a le droit à une consultation gratuite auprès de notre avocat.

Alors adhérez par le bulletin d'adhésion que vous trouverez sur notre site internet www.psychiatrie-francaise.com

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

SIÈGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT : Domus Medica, 60, Bd de Latour-Maubourg – PARIS 7^{ème}

POUR L'INDÉPENDANCE DE LA PSYCHIATRIE RÉSUMÉ DES ASPECTS PRINCIPAUX DU PROBLÈME

Note rédigée par le Professeur KAMMERER,
Président du *Syndicat des Psychiatres Français*

Strasbourg, mars 1968

INTRODUCTION

Les rapports de la Psychiatrie et de la Neurologie ont à maintes reprises suscité des débats passionnés : les uns militant pour une spécialité unique, les autres réclamant l'autonomie plus ou moins complète des deux spécialités distinctes. Dès le XIX^{ème} siècle, il a existé des écoles d'aliénistes purs. La Neurologie, de son côté, à la suite de Charcot et surtout de Babinski et de ses élèves, a trouvé son champ propre et son esprit.

Il est incontestable que les deux disciplines se partagent des terrains communs, à commencer par les connaissances fondamentales concernant l'anatomie et la physiologie cérébrales. La clinique des affections cérébrales organiques (traumatismes, pathologie vasculaire, tumeurs, affections inflammatoires, toxiques et dégénératives, épilepsie, etc...) se manifeste toujours par des symptômes neurologiques et psychiatriques qui, bien que concomitants, sont toujours – il convient de le souligner – essentiellement irréductibles et hétérogènes de nature.

Cette seule constatation impose donc de toute nécessité que le psychiatre ait des connaissances d'anatomie, de physiologie et de neurologie cérébrales et que réciproquement, le neurologue connaisse au moins les manifestations psychiatriques des processus cérébraux organiques.

SÉPARATIONS DE FAIT

1) Dans tous les pays il existe un fait massif : des hôpitaux spéciaux sont réservés aux malades mentaux. En France, on compte 120.000 lits dans des **hôpitaux psychiatriques**. S'il s'y trouve une faible proportion de malades présentant des troubles neurologiques (épilepsie, chorées, maladie de Parkinson, affections dégénératives, etc...), ce sont cependant leurs troubles psychiques qui dominent le tableau et commandent leur hospitalisation dans des établissements psychiatriques.

2) Dans les Services de Neuro-Psychiatrie des **hôpitaux généraux** (dont la capacité ne dépasse pas 6.000 lits), les troubles présentés par les malades et les soins qu'ils nécessitent imposent toujours impérativement la séparation des deux catégories en **services distincts**.

3) Les programmes **d'enseignement des Facultés** de Médecine prévoient des enseignements et des stages **distincts** de Neurologie, d'une part, de Psychiatrie, d'autre part, tant pour les études médicales communes que pour la formation des spécialistes de neuro-psychiatrie.

4) Dans l'exercice professionnel de la spécialité, il existe encore un certain nombre de neuro-psychiatres traitant l'une et l'autre catégorie de malades. Toutefois la tendance à l'option se développe de plus en plus, chacune des deux disciplines étant devenue tellement vaste et complexe qu'il est pratiquement impossible de les maîtriser conjointement et d'en suivre consciencieusement les progrès.

5) Chacune des deux disciplines a son « esprit » propre, ses schèmes intellectuels et opérationnels, ses méthodes d'investigation, ses problématiques de recherches. Chacune a également ses parentés propres avec des disciplines voisines :

– pour la neurologie : la neuro-physiologie, la neuro-chimie, la neuro-radiologie, la réadaptation fonctionnelle et la médecine physique, les problèmes sociaux des paralysés, etc... ;

– pour la psychiatrie : la psychologie médicale, la psychanalyse et la psychothérapie, la criminologie et les problèmes judiciaires, la pédagogie et la rééducation, la psycho-sociologie, etc...

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

6) S'il existe encore quelques rares **sociétés** et **congrès** communs aux deux spécialités (en France les congrès de Psychiatrie et de Neurologie de langue française), la grande majorité des sociétés, congrès et revues scientifiques sont complètement séparés depuis fort longtemps.

7) L'évolution vers une individualisation des deux spécialités se présente comme un développement naturel en rapport avec la croissance de chacune d'elles. Aux USA, en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves, en URSS et en Suisse, l'autonomie est un fait accompli. Elle est en voie de réalisation en Hollande et en Allemagne Fédérale. L'OMS la recommande avec insistance comme une évolution normale, la seule qui permette des conditions satisfaisantes de formation des spécialistes et de soins aux malades.

PROBLÈMES EN SOUFFRANCE DU FAIT DE L'UNICITÉ DE LA NEURO-PSYCHIATRIE

1) Les médecins des **Hôpitaux Psychiatriques** (600 environ, soit 1/3 du nombre total des neuro-psychiatres) n'ont pas, *ipso facto*, qualité de spécialistes. S'ils désirent acquérir la qualification, ils doivent faire état d'une formation neurologique minimum (180 jours de stage).

2) Dans les CHU, en dépit de la dualité des services, des stages et des enseignements, il n'y a généralement qu'une **chaire unique de neuro-psychiatrie** dont le recrutement est presque toujours assuré parmi les neurologistes. Seules les Facultés de Paris, Marseille et Strasbourg disposent de deux chaires distinctes. L'agrégation est, elle aussi, mixte ; le dosage de la psychiatrie et de la neurologie dans les épreuves du concours est laissé au gré du jury et les candidats, qui ont généralement opté depuis de longues années, courent toujours le risque de se trouver en difficulté.

3) Le **CES de Neuro-psychiatrie** est sanctionné par des épreuves mixtes où neurologie et psychiatrie figurent à parts égales. Les candidats n'ont à annoncer aucune option (bien qu'ils soient pour la plupart nettement orientés) et sont examinés indifféremment, qu'ils aient opté pour la neurologie ou pour la psychiatrie.

4) Les stages **d'internat** suscitent également d'importantes difficultés pour les internes des Hôpitaux Psychiatriques, il est presque impossible d'accomplir un stage de neurologie. Inversement, les internes des Hôpitaux Généraux, notamment à Paris, ne trouvent à leur disposition qu'un nombre infime de postes dans les services de psychiatrie.

5) Enfin, la représentation syndicale et professionnelle ne peut être qu'unique pour les deux disciplines, c'est-à-dire qu'elle est exercée soit par un neurologue, soit par un psychiatre. Or il est bien évident qu'un neurologue n'est absolument pas en mesure de défendre les intérêts des psychiatres ni *vice versa*. Les problèmes des uns et des autres, les sous-catégories existant déjà dans chacun des deux groupes sont d'une telle complexité qu'il est devenu indispensable pour chacun d'avoir sa représentation propre, tant à l'échelon national que sur le plan international.

CONCLUSION

1) L'individualisation de deux spécialités, la Neurologie et la Psychiatrie, homologuées chacune à part entière, est devenue une nécessité inéluctable. Elle permettra la solution de nombreux problèmes laissés en souffrance ces dernières années.

2) L'indépendance des deux disciplines n'implique nullement qu'elles n'ont pas de services mutuels à se rendre tant pour les soins des malades que pour la formation des médecins et des spécialistes. Bien au contraire, leurs relations seront d'autant plus aisées, saines et désintéressées qu'elles se trouveront sur pied d'égalité et n'auront plus à se disputer l'hégémonie d'une spécialité commune. Les expériences de dédoublement des chaires sont très démonstratives à cet égard.

3) S'il semble bien devenir de plus en plus difficile d'exercer ensemble la Neurologie et la Psychiatrie, l'individualisation des deux disciplines n'y mettra cependant aucun obstacle et des conditions spéciales devront être mises au point en vue d'une formation double réellement satisfaisante.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

SIÈGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT : Domus Medica, 60, Bd de Latour-Maubourg – PARIS 7^{ème}

CONSEIL NATIONAL DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

24 novembre 1968

MOTION N° 1 : MOTION D'ACTION SYNDICALE POUR LES PROBLÈMES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT PSYCHIATRIQUE

Le Conseil National du *Syndicat des psychiatres français* réuni de nouveau le 24 novembre 1968.

A DÉLIBÉRÉ SUR LES ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS SURVENUS DEPUIS SA RÉUNION du 6 octobre où il avait adopté une « Proposition pour la réforme de l'enseignement de la psychiatrie » diffusée depuis à plusieurs milliers d'exemplaires au-dedans et au-dehors du Syndicat.

1. – À l'intérieur du Syndicat il constate qu'un seul de ses 900 membres a émis des critiques sur ce texte, et que plusieurs dizaines de nouvelles adhésions ont été enregistrées depuis.
2. – Que le Syndicat des médecins des Hôpitaux psychiatriques dans son Assemblée Générale du 27 octobre 1968 :
 - a décidé d'ouvrir les secteurs psychiatriques à la formation des étudiants à la seule condition d'avoir des moyens suffisants en personnel et en équipement sanitaire ;
 - s'est associé au Conseil du *Syndicat des Psychiatres Français* pour demander aux Pouvoirs Publics de ne pas procéder à des désignations officielles individuelles définitives à des fonctions d'enseignants ; qu'il leur demande de reconnaître un ou plusieurs coordinateurs à l'échelon départemental ou régional, représentant des médecins des Hôpitaux psychiatriques du département ou de la région pour la mise en place des formes originales d'enseignement et de formation ;
 - demande à ses membres comme le *Syndicat des Psychiatres Français*, de ne pas accepter de nomination, même provisoire à de nouvelles fonctions d'enseignement avant que les Syndicats n'aient pu prendre officiellement position sur le texte de réformes proposées ;
 - a enfin demandé l'institution d'une filière unique de formation des psychiatres, c'est-à-dire un internat régional qualifiant de psychiatrie.
3. – Le Conseil constate qu'effectivement dans la région parisienne vient de s'opérer le regroupement de toutes les catégories sans exception de psychiatres en formation en un nouveau et unique « Syndicat autonome des psychiatres en formation de la région parisienne ».
4. – Que le récent Congrès de l'Association professionnelle des internes des Hôpitaux psychiatriques (NANTES, 10, 11 et 12 octobre 1968) s'est prononcé également pour une filière unique utilisant la valeur formatrice de tous les secteurs et institutions psychiatriques d'une même région sans exception.
5. – Constate que le mouvement collégial faisant participer de façon directe ou par délégation tous les psychiatres en exercice d'une même région à la formation psychiatrique, va entrer dans quelques jours en pratique effective là où se sont accordés pour œuvrer dans un même collège ou institut : universitaires en titre, enseignants formateurs de fait, psychiatres en formation, étudiants – notamment dans les régions d'Aquitaine où fut fondé avant la fin mai un tel Collège, d'Alsace et de Nantes ; que cette cooptation entre psychiatres universitaires et non universitaires est en voie de s'établir dans la région Rhône-Alpes ; mais que par contre, il est difficile de la faire débiter dans d'autres régions – notamment dans le Nord, en Normandie, en Provence Côte d'Azur et dans la région parisienne.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

6. – Constate que la dynamique de ce mouvement collégial a suscité un premier Colloque national (Nantes 12 et 13 octobre 1968) qui a réuni plusieurs centaines de membres des différentes catégories professionnelles concourant au maintien de la santé mentale de notre pays et qu'un Comité national y a été fondé, et l'impression de tous les documents existants sur les Collèges et instituts assurée.

LE CONSEIL CONSTATE QUE DU CÔTÉ DES POUVOIRS PUBLICS :

1. – S'est tenue au ministère de l'Éducation nationale en présence de représentants du ministère des Affaires sociales, le 25 octobre 1968 une « Table Ronde » où le Conseil se félicite qu'ait pu s'exprimer largement les différents courants de notre profession par ses voix les plus autorisées et qu'ainsi un dialogue ait pu s'instaurer à l'échelon national entre universitaires, enseignants de fait et psychiatres en formation.
2. – Qu'une délégation du Bureau National, accompagnée de représentants du Syndicat des médecins des Hôpitaux psychiatriques, des Syndicats de psychiatres en formation et du Comité National du Colloque de Nantes, a été reçue officiellement pour la première fois depuis le mois d'août par Mme le Dr S. FAURE LISFRANC.

D'après les déclarations de représentants des deux ministères, le Conseil national constate avec satisfaction que les Pouvoirs publics ont décidé de faire passer très prochainement dans les institutions :

- outre la séparation des deux spécialités de neurologie et de psychiatrie qui donne déjà lieu après circulaire officielle à des inscriptions séparées de la part des étudiants ;
- la filière unique de formation des psychiatres ;
- l'ouverture des Hôpitaux psychiatriques aux étudiants ;
- l'habilitation très large sous le nom de chargés d'enseignement clinique des responsables actuels de secteurs et services psychiatriques publics à une fonction enseignante officielle rémunérée.

LE CONSEIL ESTIME, après cet examen des faits nouveaux, que les objectifs et les moyens qu'il a proposés à sa dernière réunion pour les réformes de l'enseignement de la psychiatrie demeurent entièrement valables, et se trouvent même confirmés par l'assentiment quasi général de la profession.

DEMANDE AUX ADHÉRENTS DU SYNDICAT :

1. – De continuer à se conformer, puisqu'aucun texte des projets de réforme n'est encore connu, à la motion du 6 octobre 1968 leur demandant de ne pas accepter de nouvelles fonctions d'enseignant au moins jusqu'à ce que l'Assemblée générale du Syndicat ait pu en délibérer le 15 décembre 1968.
2. – À tous ses membres, et particulièrement aux responsables régionaux de tout faire, en collaboration avec ceux du Syndicat des médecins des Hôpitaux psychiatriques, des syndicats de psychiatres en formation et des représentants des étudiants pour réaliser dans chaque région la coopération entre psychiatres universitaires de droit, enseignants de fait et étudiants au sein d'une institution collégiale assurant la représentation équilibrée de tous les psychiatres en exercice et en formation : ceux qui se refuseraient davantage au dialogue et à la coopération mettant les torts de leur côté. Car à l'évidence, lorsqu'une profession doit au moins doubler ses membres en quelques années, qu'elle implique une formation personnalisée encore plus qu'un enseignement au sens strict du terme, la participation de tous ses membres, directement ou par délégation, est indispensable.

DEMANDE AU BUREAU NATIONAL VIS-À-VIS DES POUVOIRS PUBLICS de leur exprimer, dès la deuxième « Table Ronde » du 27 novembre 1968 :

1. – Qu'aucun texte des réformes projetées n'étant encore connu du Syndicat à ce jour, la réponse de notre Syndicat ne peut être engagée avant, au mieux, son Assemblée Générale du 15 décembre 1968.
2. – De confirmer aux Pouvoirs publics qu'il estime, en accord avec les autres Syndicats psychiatriques, qu'il serait actuellement nocif de procéder hâtivement à des titularisations définitives de nouveaux enseignants en psychiatrie. Ce serait en effet contradictoire avec la phase actuelle forcément expérimentale en psychiatrie bien davantage que dans les autres secteurs de la médecine et ne manquerait pas de soulever de vives

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

tensions bien inutiles. Cela pourrait être aussi contradictoire avec le souci de l'équipement psychiatrique homogène du pays vers lequel il faut tendre. Et demande que les actuels agrégés de neuro-psychiatrie qui opteront pour l'enseignement de la psychiatrie soient simplement détachés dans les fonctions d'agrégés de psychiatrie. Ce nouveau titre ne donnerait ainsi lieu ni à nominations définitives, ni à recrutement au moins pour la présente année universitaire et jusqu'à ce que les Assemblées Générales des différents Syndicats de psychiatres aient pu en faire le bilan.

3. – Avant tout aux Pouvoirs publics **la création urgente de la Commission nationale** que le Conseil propose depuis le 6 octobre 1968 telle qu'elle est définie dans sa proposition imprimée et dont les caractères essentiels seraient :

- D'être interministérielle.
- D'avoir ses participants psychiatres en exercice de toutes catégories, psychiatres en formation, étudiants en médecine désignés par accord entre les ministères et les Syndicats ou groupements par lesquels ils seraient mandatés.
- D'être compétents aussi bien pour la réforme des soins que pour celle de la formation, étant entendu que pour la présente année universitaire le problème de la nomination d'enseignants titulaires à vie ne serait pas envisagée.

Cette commission devrait veiller en premier lieu et avant la réunion de celle-ci, le Bureau est mandaté pour :

- Que la séparation des deux spécialités de neurologie et de psychiatrie se fasse naturellement en respectant les droits acquis dans l'exercice médical, mais ne comporte pour la formation des futurs psychiatres, aucun « tronc commun » avec la formation propre aux neurologistes.
- Que dans la phase expérimentale actuelle chaque région soit laissée libre d'adopter la structure collégiale correspondant à son génie propre, compte tenu de la nécessité de la garantie d'un même niveau national pour la formation et la qualification.
- Que les enseignants qui seraient désignés comme responsables par les Collèges reçoivent des habilitations officielles temporaires notamment les chargés d'enseignement clinique déjà prévus par le ministère, les coordinateurs régionaux que vont désigner notamment les médecins des Hôpitaux psychiatriques. La création de fonctions de chargés d'enseignement théorique proposés par les Collèges à la nomination du ministère pourrait être opportune.
- Que soit fait sans délai, l'examen de la qualification d'indiscutables psychiatres de fait en collaboration avec l'association qui les regroupe.
- Que la Commission se saisisse également de l'incidence dans la pratique psychiatrique de la crise des tarifs conventionnels.

MOTION VOTÉE SOUS RÉSERVE DE L'AVIS DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 8

MOTION N° 2

Pour l'application de la proposition approuvée par lui le 6 octobre 1968 le Conseil National réuni le 24 novembre 1968 demande :

1. – Que la Commission nationale consultative de Psychiatrie de 12 membres, auprès du ministère de l'Éducation nationale, comprenne un maximum de 4 représentants universitaires.
2. – Que la Commission nationale ne procède à aucune nomination avant que les structures nouvelles de l'enseignement de la psychiatrie n'aient été fixées et qu'aient été définis le nombre, la nature et les fonctions d'enseignants nécessaires dans chaque région.

DOSSIER

Il y a 50 Ans...

3. – Que la Commission promeuve en Instituts Universitaires les Collèges de psychiatrie régionaux actuellement créés dans le cadre de la loi de 1901.
4. – Que la Commission de l'Éducation nationale soit nécessairement partie d'une Commission de 30 membres interministérielle (Éducation nationale, Affaires sociales, Finances).

Et donne mandat à ses représentants dans les négociations à venir de défendre ce programme.

Pour : 16
Contre : 1
Abstentions : 6

MOTION N° 3

Le Conseil national du *Syndicat des Psychiatres Français* réuni le 24 novembre 1968, attire l'attention des Pouvoirs publics sur l'effet que pourraient avoir sur l'hygiène mentale de la population les actuels projets de décrets d'application des lois concernant les problèmes de la santé mentale, de la famille et de la naissance, dans la mesure où pourrait être habilité officiellement un personnel dont la formation psychologique n'offre pas des garanties contrôlées.

Émet le vœu qu'une Commission d'étude où seraient réunis toutes les compétences et avis nécessaires, soit constituée préalablement à toute décision habilitant des groupements ou institutions dans ces domaines de l'hygiène mentale.

VOTÉE À L'UNANIMITÉ

50 Ans après...

LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE

RÉFORME DU 3^{ÈME} CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES, SAISON 3, ÉPISODE 18

Audrey FONTAINE

Ces derniers mois ont vu s'accroître les tensions autour de la réforme du 3^{ème} cycle des études médicales : plaintes sur le manque de communication et d'échanges, accusations de désinformations, menaces..., allant jusqu'au dépôt par les Internes d'un préavis de grève illimité à partir du 18 avril 2017, ces derniers souhaitant, à l'aube du changement de gouvernement, réitérer leur volonté de mise en place d'une formation de qualité accrue. Les inquiétudes qui cristallisaient le mécontentement et la défiance étaient : la durée de certains DES, la définition du statut des internes de phase 3 (c'est-à-dire de la dernière année du DES en ce qui concerne la Psychiatrie), la cohabitation des internes du régime de la réforme et ceux de l'ancien régime, notamment au niveau des choix des stages. L'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, compétences et aux maquettes de formation de DES signe pour un temps la fin des négociations autour des maquettes. En psychiatrie spécifiquement, les internes saluent la création de l'option de Psychiatrie de la personne âgée, combat de longue date ;

mais regrettent le refus réitéré des tutelles de créer une option de Psychiatrie médico-légale. La création de formation spécifique à ce mode particulier d'exercice apparaît pourtant d'une importance capitale pour les futurs psychiatres.

Alors, quel est le prochain épisode du feuilleton réforme qui tient en haleine associations d'internes, syndicats, et associations de seniors, depuis 2009 ? Un décret en conseil d'État pour définir le statut de la phase 3 est attendu dans les mois à venir. Pour l'heure, au niveau local, les grands chantiers de campagne d'agrèments et d'organisation pour la mise en application de la réforme en novembre prochain sont en cours. La tâche paraît incommensurable, entre délais courts et incertitudes sur la fin de formation initiale. D'autre part, une question brûle les lèvres de chacun des acteurs concernés : comment va avancer le dossier réforme au sein du nouveau gouvernement ?

Une affaire à suivre...

COLLOQUE AFP

QUELLE CAUSALITÉ PSYCHIQUE EN 2017 ?

Compte rendu très subjectif du colloque du 31 mars 2017 à Paris

Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG

Est-ce un manque de culture ou suis-je arrivée à un moment où la discussion était close momentanément ? Je n'avais jamais entendu parler de la controverse de Bonneval en 1946 à l'initiative de Henri Ey sur « la causalité psychique » avec Lucien Bonnafé, Sven Follin, Jacques Lacan et Julien Rouart. Ce débat fut alors rebaptisé : le problème de la psychogenèse des névroses et des psychoses. Lorsque le comité d'organisation⁽¹⁾ de l'AFP proposa 70 ans après de reprendre la discussion, ma curiosité piquée, je fus ravie de comprendre l'enjeu du débat et sa pertinence pour analyser les perspectives de la psychiatrie actuelle. Je vous propose de partager ce compte rendu très subjectif pour tous ceux qui n'ont pu assister à cet événement qui fut un succès tant du point de vue de son organisation que de son audience⁽²⁾.

Le Dr François Kammerer⁽³⁾ ouvrit les débats, nous rappelant le contexte de la controverse et le déroulement de la journée. Je me permets de reprendre les propos du préambule qui en expliquent fort bien l'enjeu : la place du psychiatre et de la psychiatrie dans notre société. En 1946, Ey avec son modèle organo-dynamique, défie la division psyché-soma. Lacan y oppose un décentrement, celui de l'identification et de son rapport à la vérité. Il s'ensuivit une diatribe sur la liberté, Ey accusant la psychogenèse selon Lacan de faire de la Psychiatrie « un cadavre sous un linceul si merveilleusement brodé ».

La première partie de la matinée permit au Dr Patrice Belzeaux⁽⁴⁾ d'exprimer ce que Henri Ey a apporté dans ce débat où la philosophie et l'anthropologie étaient au premier plan. Dès le début de son propos, il annonçait que pour Ey, la maladie psychique était une maladie de la liberté, qu'il n'était pas question d'opposer l'organogenèse et la psychogenèse car les deux sont articulés dans « notre normativité » en référence à Canguilhem. Cette articulation est un mouvement, une dialectique qui permet la structuration psychique. Pour préciser, la production dialectique entre corps et psyché permet d'advenir à la symbolisation dans un mouvement ascendant à travers différentes couches d'associations. Ey a toujours été fidèle à l'histoire naturelle de la folie et a toujours voulu défendre le champ de la psychiatrie. Ainsi

en est-il de son avis sur la psychanalyse, subordonnée à la psychiatrie médicale et non pas en complète indépendance comme le voulait Lacan.

Ce fut au tour d'Éric Laurent⁽⁵⁾ d'exposer les idées lacaniennes sur cette question, sachant que cette controverse a été rapportée ainsi : 1946 – *la causalité psychique même : l'identification, laquelle est un phénomène irréductible, et l'imgo est cette forme définissable dans le complexe spatio-temporel imaginaire qui a pour fonction de réaliser l'identification résolutive d'une phase psychique, autrement dit une métamorphose des relations de l'individu à son semblable.*

Lacan refuse le dualisme cartésien de Ey et y substitue la dualité subjective de Spinoza. Pour Lacan, la croyance délirante (paranoïaque) est une méconnaissance, il interroge les liens entre la causalité psychiques et la possibilité de « se croire » (comme de se croire « un » Napoléon par exemple). Cette folie de « se croire » permet à cet être en devenir d'advenir au présent. Cet être imaginaire est en lien avec l'imgo, plus tard ce sera le « parlêtre ». « Se croire un » est donc une folie et il existe des causalités à celle-ci : des identifications mutatives. Éric Laurent continue sur la folie comme méconnaissance ; ce qui est nié est au final reconnu, nous sommes là dans une logique de l'embrouillé, entre connaissance et méconnaissance. Pour revenir plus précisément au sujet, Lacan met d'un côté la logique freudienne avec le déni et la dénégation dans une logique de méconnaissance et de l'autre le phénomène mimétique ; la présence de l'autre est fondamentale au moi, c'est le fonctionnement du Grand Autre qui me détermine comme sujet. Là est le refus de la dualité psychisme/organisme. Ainsi le complexe d'Œdipe est vu comme un mode d'intrusion de l'autre par d'autres. La crise œdipienne aurait peut-être des bases physiologiques. Lacan a beaucoup travaillé sur le corps comme tel à la fin de son œuvre. Le sujet saisit le corps, ce corps articulé au corps de l'autre. Éric Laurent conclut son exposé en posant que l'identité est une folie, il n'y a que des identifications. Ainsi la politique identitaire actuellement en crise est remplacée par la politique des identités.

Cette première partie fut suivie d'un débat animé avec la salle. En effet, lors de l'organisation de ce colloque, priorité fut donnée à la discussion entre intervenants et participants. Il y eut ensuite la présentation par Alain Ehrenberg⁽⁶⁾ de son exposé intitulé : *Causalités : Aller au-delà de la « mystique des mots ».*

⁽¹⁾ Composé de J.-Y. Cozic, M. Bensoussan, M. Botbol, J.-L. Griguer, F. Kammerer, D. Soffer.

⁽²⁾ L'ensemble des interventions seront disponibles dans un prochain numéro de *Psychiatrie Française*, abonnez-vous si ce n'est déjà fait !

⁽³⁾ Vice-Président de l'AFP, Psychanalyste.

⁽⁴⁾ Psychiatre, Président du CREHEY : Cercle de Recherche et d'Édition Henri Ey, Secrétaire de l'Association pour la Fondation Henri Ey.

⁽⁵⁾ Psychanalyste, membre de l'École de la Cause Freudienne, ancien président de l'AMP.

⁽⁶⁾ Directeur de recherche émérite au CNRS, cermes3, Président du Conseil National de la Santé Mentale (CNSM).

Alain Ehrenberg, auteur de « La fatigue d'être soi »⁽⁷⁾ et de « La société malaise »⁽⁸⁾ aborde le sujet en reprenant l'histoire de ce qui fait société comme institution de sens (Descombes, 1996). Ainsi la contrainte sociale est faite de contraintes morales qui inspirent des règles sociales ; instituer c'est définir et définir c'est nommer. Ainsi, la société est avant tout une autorité morale qui englobe et soutient un groupe. Les pathologies mentales sont des pathologies fonctionnelles (Edmond Ortigues) car cela intrique tous les problèmes d'insertion en société. C'est donc un mal moral et mal social, ce qui rejoint la définition de Ey qui disait « pathologie de la vie, de la relation et de la liberté ».

Pour le sociologue, la maladie mentale est un enjeu pour la psychiatrie tandis que la santé mentale est un enjeu pour la société.

Alain Ehrenberg prend alors comme exemple les addictions, la dépression, les TDHA qui sont pour lui des pathologies de la vie de relation, des pathologies sociales. Il a repris de façon historique l'évolution de la perception du patient présentant un trouble psychique : de celui qui présente un trouble pour le corpus social avant 1970 à l'individu qui doit à toute force acquérir son autonomie à partir des années 70-80. Il met en parallèle l'évolution au travail de l'ouvrier qualifié qui doit remplir les cadences à l'homme autonome qui a des compétences. On passe du corpus à l'engagement personnel. Actuellement les questions émotionnelles sont au premier plan dans notre société. De l'autonomisation, nous sommes passés à la volonté d'être à la hauteur de nos propres attentes ; là est la souffrance au travail. Du coup existe une extension des usages de la pathologie psychiatriques. Grâce à la santé mentale « on » peut agir sur la pathologie sociale. Cela permet de relayer la plainte et d'agir. Ainsi la souffrance psychique est une expression obligatoire des émotions qui n'avaient pas de place auparavant.

Suite à cette présentation eut lieu une table ronde sous la présidence de François Kammerer avec Michel Patris⁽⁹⁾, Bernard Granger⁽¹⁰⁾ et Jean-Louis Griguer, en l'absence regrettée de Jean-Yves Cozic⁽¹¹⁾, retenu par ses obligations hospitalières. Pour Bernard Granger, le débat est dépassé entre l'organogenèse et la psychogenèse. Il a réagi aux propos de son précédent interlocuteur en prenant comme exemple la schizophrénie, invariant pathologique à travers le temps qui montre les mêmes lignes de fracture du psychisme.

Jean-Louis Griguer rappelle que Lacan comme Ey sont nourris par la phénoménologie. Mais chacun l'exerce sur son champ de réflexion, la psychiatrie pour Ey, la psychanalyse pour Lacan. Ils échangent sans avoir le même objet. Ey se référerait plus à Descartes, tandis que Lacan serait plus

spinoziste et même hégélien avec la maladie comme difficulté dialectique. Ce débat est toujours d'actualité car il permet de dépasser l'ordre biopsychosocial.

Ce fut au tour de Michel Patris de prendre la parole. Il parle d'un dialogue de sourds entre Lacan et Ey, entre admiration et haine. Pour Ey, l'organogenèse est du côté du pathologique tandis que la psychogenèse est du côté du sain. Une psychogenèse réussie permet l'accès au spirituel. Il se battait sur trois fronts : l'antipsychiatrie, la psychanalyse et la neurologie. Puis Michel Patris reprend l'exemple de la dépression et rappelle comment elle est devenue un sujet de santé mentale jusqu'à devenir le problème numéro un de la santé mondiale. Quand en 1973, elle devient « masquée » alors la dépression s'approprie tous les symptômes. Il rappelle comment l'industrie pharmaceutique a introduit et favorisé ce concept auprès des professionnels. Il en profite aussi pour glisser un message politique que j'ai beaucoup apprécié, sur la difficulté d'évoquer la prévention primaire et secondaire lors d'instances sensées aborder les sujets de fond sur la santé mentale et sur les problèmes de société où les psychiatres peuvent être amenés à intervenir. Ainsi, sur « la délinquance », Michel Patris était intervenu en insistant sur la nécessité de s'intéresser au problème dès l'annonce de la grossesse quand les conditions sociales étaient défavorables. Il a rappelé notamment que du fait des guerres et/ou conditions économiques, il existait à ce jour 600.000 enfants déplacés dans le monde. Dans son intervention, il a voulu montrer que les rivalités sont possiblement stériles si on y prend garde, que le sujet n'est pas nouveau et qu'il était toujours prompt à répondre présent.

L'après-midi fut ouverte par le rapport de Jean-Pol Tassin⁽¹²⁾ qui nous a expliqué de façon particulièrement claire où était la limite entre l'organogenèse et la psychogenèse pour un neurobiologiste avec plusieurs schémas qu'il serait difficile ici de réexpliquer. Pour synthétiser, les neuromodulateurs (2 pour cent) sont en interrelation et peuvent modifier 98 pour cent du fonctionnement des neurones. On peut donc rarement se passer de l'organogenèse et on peut fréquemment invoquer la psychogenèse : ce fut la synthèse de son exposé où expériences et explications furent nombreuses.

Ce propos fut suivi par celui du sociologue Xavier Briffault⁽¹³⁾ dont le titre était : « usages et mésusages de la corrélation (statistiques) comme causalité (psychique) ». L'idée principale était qu'il fallait se méfier des statistiques de la causalité car plus les causalités sont faibles plus les faux positifs sont nombreux. Sur ce, Xavier Briffault a émis l'idée que le social était placé au-dessus de la conscience avec tout ce que cela pouvait impliquer sur sa discipline. Il a notamment évoqué une expérience personnelle dans un service psychiatrie où la notion d'anamnèse n'avait plus cours, et grâce à lui, un patient a pu mettre en lien sa

⁽⁷⁾ Qui retraçait l'histoire de la dépression définie comme la « pathologie du changement ».

⁽⁸⁾ Publié en 2010 chez Odile Jacob où il analyse le lien entre la société et l'individu.

⁽⁹⁾ Professeur honoraire de Psychiatrie.

⁽¹⁰⁾ Professeur de Psychiatrie à Paris V.

⁽¹¹⁾ Président de l'AFP.

⁽¹²⁾ Directeur de Recherches émérite à l'Inserm (Université de Paris VI).

⁽¹³⁾ Chargé de Recherche HDR au CNRS. Membre du Haut Conseil de la Santé Publique, sciences sociales et épistémologie de la Santé.

symptomatologie et son parcours de vie. Ce fut un moment pénible d'apprendre d'une part que pour un observateur sociologue, certains services psychiatriques n'étaient pas à la hauteur de leur fonction et d'autre part qu'un sociologue pouvait avantageusement selon lui remplacer le psychiatre défaillant dans sa fonction soignante. Cela me rappelait les antiennes sur les rivalités entre les sciences humaines ; moi qui rêvais de transversalités, je me retrouvais en plein combat, comme du temps de Henri Ey.

Heureusement, les organisateurs ont permis au psychiatre pour enfants et adolescents de Liège, Jean-Marie Gauthier⁽¹⁴⁾ de prendre la parole sur la causalité circulaire, thème cher aux systémiciens. Nous avons pu entendre un clinicien qui à partir du jeu de cache-cache entre un bébé et sa mère a permis de bien faire comprendre la notion que Lebovici⁽¹⁵⁾ nommait « interaction précoce ». Pour ce jeu, les acteurs sont à chacun leur tour actif pour l'initier, le prolonger, le stopper... mais il semble que seule l'intuition de l'adulte permet de savoir que le bébé est prêt à jouer. La causalité circulaire psychique permet de ne pas s'en tenir

⁽¹⁴⁾ Pédo-psychiatre, Professeur de Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent.

⁽¹⁵⁾ In « Nouveau Traité de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent », Lebovici, Diatkine, Soulé, éditions PUF, Paris, collection Quadrige, 2015.

à la linéarité du déterminisme et de comprendre comment le patient fait partie d'un système qui favorise sa stabilité (néguentropie) par tous les moyens possibles.

L'ensemble de la journée fut conclu par Maurice Bensoussan. Après résumé des différentes interventions, il a remercié tous les intervenants, le public et les organisateurs. Il a rappelé que ce thème montrait combien la place de la Psychiatrie d'aujourd'hui était à soutenir et à défendre. En tant que Président du SPF, seul syndicat regroupant à la fois les hospitaliers, les libéraux et les salariés du médico-social, en ces temps de présidentielles et de législatives, il conseillait que les psychiatres réfléchissent et agissent pour défendre leurs intérêts et ceux de leurs patients quels que soient leurs orientations ou leurs modes d'exercice. Quant à moi, j'ai passé une excellente journée de réflexions me disant que tout n'est pas perdu tant que nous pouvons continuer à penser, à dialectiser les problématiques fondamentales de notre discipline et qu'enfin j'avais de la chance de pouvoir prendre ce temps. Je prie tous les intervenants dont j'ai traduit la pensée à l'aune de mon propre filtre, qu'ils me pardonnent si je n'ai pas été à la hauteur de leurs propos qu'ils vous feront partager très bientôt dans la Revue de Psychiatrie Française.

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

Bergson, Jankélévitch, Levinas

Sous la direction de Flora BASTIANI
Paris : Manucius - 2017 - Br. - 24,00 €

La manipulation

ALMEIDA Fabrice d'
Paris : PUF - 2017 - Br. - 9,00 €

Lettre ouverte à Freud

ANDREAS-SALOME Lou
Paris : Points - 2017 - Br. - 7,50 €

Peut-on encore toucher les enfants aujourd'hui ?

DELION Pierre
Paris : Fabert - 2016 - Br. - 3,95 €

Les pervers narcissiques

EIGUER Alberto
Paris : PUF - 2017 - Br. - 9,00 €

Le rêve, entre actuel et origines : actes 6

Journées scientifiques du quatrième Groupe Organisation psychanalytique de langue française
Paris : In press - 2017 - Br. - 22,00 €

Écriture en folie et folies d'écrire : en marge d'un colloque à l'Université de Perpignan... et du fantôme d'Antonin Artaud

PALEM Robert Michel
Paris : L'Harmattan - 2017 - Br. - 13,00 €

Philosophie de la volonté. 1, Le volontaire et l'involontaire

RICCEUR Paul
Paris : Points - 2017 - Br. - 14,20 €

Effets secondaires : le scandale français

BEGUIN Antoine, BRISARD Jean-Christophe
Paris : Pocket - 2017 - Br. - 7,40 €

Adolescence, 98, Adoptions

Coordonné par Guy SCHARMANN avec la collaboration de Jacques DAYAN
Bègles (Gironde) - 2016 - Br. - 23,00 €

Psychologie descriptive

BRENTANO Franz
Paris : Gallimard - 2017 - Br. - 26,50 €

Coq Héron (Le). 227, Voix de la psychanalyse italienne, aujourd'hui

BORGOGNO Franco, ADAM Elena
Toulouse : Érès - 2017 - Br. - 19,00 €

Une parole pour grandir ; suivi de Œdipe empêché

Le Jardin couvert (Lyon)
Toulouse : Érès - 2017 - Br. - 14,50 €

Les théories psychanalytiques du groupe

KAËS René
Paris : PUF - 2017 - Br. - 9,00 €

Démence et perte cognitive : prise en charge du patient et de sa famille

Sous la direction de Jean-Émile VANDERHEYDEN, Bernard KENNES
Louvain-la-Neuve (Belgique) - 2017 - Br. - 40,00 €

LIVRES EN IMPRESSIONS

LE MYTHE MODERNE DU PROGRÈS

Jean-Claude GRULIER

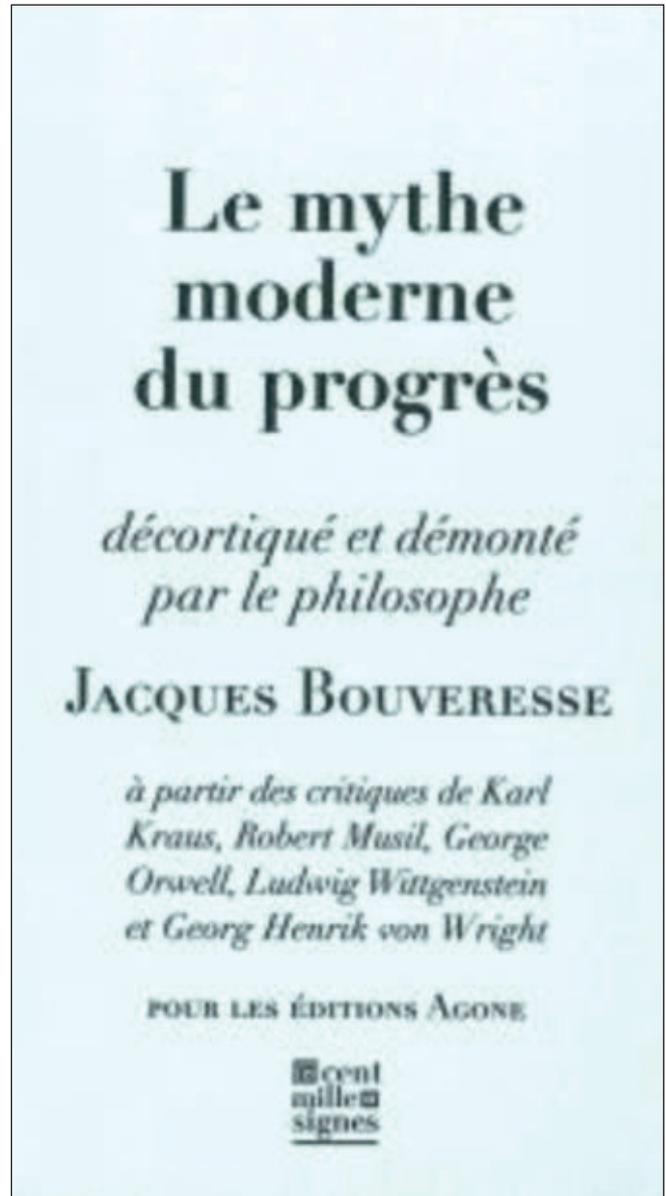
L'ouvrage de Jacques Bouveresse analyse le mythe du progrès. Cette réflexion ne peut que nous intéresser tant la notion de progrès n'est pas une réalité allant de soi.

Le terme de progrès contient dans ses significations la part objective et concrète des découvertes et des innovations mais aussi la part mythique de l'idéologie et de la croyance dont il ne faut minimiser ni la place, ni la puissance. Nous pouvons penser que la première, forte de ses découvertes et ses innovations, assise sur la connaissance objective puisse réduire la seconde et que la connaissance objective concrète accule la part mythique dans ses retranchements. Au contraire, il n'en est rien car elle l'encourage, la renforce, et envers et contre tout lui donne raison. La présence et le poids de ce mythe moderne justifient l'étude que Jacques Bouveresse nous propose, puisant aux critiques de Karl Kraus, Robert Musil, George Orwell, Ludwig Wittgenstein et Georg Henrik von Wright, auteurs dont la pertinence et la rigueur n'excluent pas l'humour.

Les découvertes particulières animent sans cesse l'optimisme, la flamme de l'idée du progrès mais celle-ci ne nécessite pas beaucoup de combustible, elle se nourrit d'elle-même : véritable religion du progrès. Mais (et l'on pense à la notion d'obsolescence de l'homme développée par Günther Anders⁽¹⁾), l'amélioration sans limite des conditions de vie matérielle de quelques-uns, dans un monde dominé par la place et le pouvoir de l'argent, le recours à la guerre et à la destruction que les technologies, la science, les industries ont rendues de plus en plus meurtrières pose le problème de la survie de l'humanité.

En 1909, dans un article intitulé « *Der Fortschritt* » (le progrès), Karl Kraus décrit le progrès comme un cliché, un état qui consiste « à se sentir en avant » et qui n'est ni un mouvement, ni une avancée un tant soit peu précise mais un point de vue aux horizons indéfinis. Il est le type du processus mécanique autoperpétué : son but est la continuation de lui-même. Continuation sans contenu car le but qui devrait être le sien : l'amélioration de la condition humaine dans la totalité du monde n'apparaît guère comme

⁽¹⁾ Günther Anders (1902-1992), philosophe allemand, a livré une analyse vigoureuse de l'évolution du monde : triomphe de l'objet dans l'échelle des valeurs et déshumanisation de l'homme, triomphe d'une technique coupée de la raison et utilisée à la destruction et triomphe de l'argent comme valeur exigeant de l'homme qu'il soit instrumental, consommateur et conforme. Il y a chez l'homme un profond clivage entre sa capacité immense de production et sa capacité très limitée de se représenter la réalité de ce qu'il produit et de ses conséquences. Citons parmi ses œuvres « *L'obsolescence de l'homme* », Tome I, Encyclopédie des Nuisances, 2002 et « *Si je suis désespéré que voulez-vous que j'y fasse* », Éd. Allia, 2001.



Auteur : Jacques BOUVERESSE

Éditeur : Agone

Date de parution : février 2017

ISBN : 978-2-74890-308-0

Pages : 110

Prix : 9,50 €

une priorité et l'idée que le progrès s'étendrait à tous tient de la parfaite hypocrisie. Trop souvent le progrès des uns est le regret des autres. Kraus souligne le déséquilibre périlleux dans l'usage de l'énergie intellectuelle touchant à la découverte « *L'humanité s'active droit au but ; elle dépense son*

capital intellectuel pour ses inventions et ne conserve rien pour leur utilisation. Mais le progrès est une des inventions les plus riches de sens qu'elle ait jamais réussi à faire, déjà pour la raison que, pour son utilisation, la foi seule est nécessaire ; et c'est ainsi que les représentants du progrès, qui exigent qu'on leur consente un crédit illimité, jouent un jeu gagné d'avance.⁽²⁾ »

Dans cette même perspective, von Wright souligne dans son livre « *Le mythe du progrès* »⁽³⁾ qu'il faut davantage de croissance pour résoudre les problèmes que pose la croissance elle-même en matière d'environnement et de pauvreté, mais le serpent qui se mord la queue accorde à ces « effets secondaires » une importance et une attention elles aussi « secondaires ».

Le progrès nous place dans le monde de la foi, de la croyance. Sa représentation est obligatoire mais son contenu est insaisissable et chargé de valeur, ce que souligne von Wright. Comme tel et comme toute valeur, il est affecté de relativisme et de subjectivisme et sa réalité est liée à l'être humain qui l'évalue et quand bien même, note Kraus, les machines penseraient, il appartiendra toujours encore à la pensée de déterminer si c'est ou non une amélioration. L'homme ne peut se réduire à ses comportements et ses comportements à un jeu computationnel. Cependant, confier de plus en plus nos capacités à la machine informatique est dans l'air du temps. Jusqu'où et dans quel but soufflera cet air est une question. Dans l'excès, irons-nous jusqu'à délocaliser nos localisations cérébrales ? De la délocalisation à la décorticalisation, il n'y aura alors qu'un pas, mais qu'importe car une machine salvatrice, un « recorticalisateur » mis en œuvre par un TNM (Technicien de Maintenance Neuronale) saura nous recorticaliser, à moins que... notre anatomie (cerveau compris) sous-stimulée subisse une inéluctable involution.

Le mythe assimile la croissance (qui se doit d'être illimitée car « qui n'avance pas recule », mais il y a des croissances qui sont des excroissances), la nouveauté et la modernité au progrès. Il importe d'être conscient, comme nous y invite von Wright de la tension qui existe entre la science comme connaissance et la science comme pouvoir et nous interroger sur ce qui lie précisément une somme de progrès objectifs, concrets et la croyance au progrès comme appartenant à la nature et au devenir de l'homme.

⁽²⁾ Cité par Jacques Bouveresse, « *Le mythe moderne du progrès* », p. 15.

⁽³⁾ Georg Henrik von Wright, « *Le mythe du progrès* », trad. du suédois Philippe Quesne, L'Arche, Paris, 2000.

La pensée de von Wright n'est pas une critique du progrès en soi mais de ce qu'il appelle le « mythe du progrès », cette sorte de marche de l'espèce humaine vers la perfection rêvée de la technique et de la connaissance. Là aussi deux plans sont à dissocier : celui de la méthode scientifique qui procède par essais, erreurs et rectifications et celui du discours sur le progrès, de « l'empire de la parole » qui ne procède pas de cette rigueur mais bien de la croyance et dont le fondement rationnel est plutôt faible. Alors, cette croyance peut-elle exiger comme le proposait Renan de tout sacrifier sur son autel, alors qu'elle n'a pour elle qu'un discours proche de la parole politique (où le mot « progrès » fleurit) ou de la parole religieuse dans ses intégrismes (par la foi, l'espérance, la charité... c'est autre chose).

Après 1945, l'Allemagne vaincue, le monstre nazi mis à terre par les forces de la démocratie et de la liberté, l'horizon du progrès semblait s'offrir ample et serein, vision naïve car la réalité se révélera tout autre. Cette réalité, Wittgenstein l'aura anticipée lorsqu'il écrivait : « *Et le prétexte que l'écrasement des "agresseurs" de cette guerre rendra ce monde meilleur dans la mesure où toute guerre future ne pourrait, bien sûr être déclenchée que par eux, pue à plein nez et promet en fait un avenir horrible*⁽⁴⁾. »

L'homme conquérant et propriétaire de la nature, l'homme acquis à la mythologie du progrès tend, comme le disait Kraus, non seulement à remplacer l'essentiel par l'accessoire mais peut, pour finir, parfaitement mettre en danger la vie, car rien n'est acquis d'une éternité de l'espèce humaine.

Le renouveau spirituel qui doit accompagner la construction ou la reconstruction d'une société, et qui vise la perfection intellectuelle et morale de l'humanité, telle que l'envisageait Ernest Renan, procède le plus souvent, ainsi que la note Orwell⁽⁵⁾, d'un discours de pouvoir dont l'incantation permet de faire avaler au petit peuple les pilules les plus amères.

En examinant le mythe d'un regard critique, la nature de ce que le terme de progrès désigne devient, tout en se nuancant, plus concrète, plus forte et en nous plus efficace.

Et la psychiatrie ne peut éviter la question et se la poser sans cesse de ce qui est ou non pour elle un progrès.

⁽⁴⁾ Ray Monk, « *Wittgenstein. Le devoir de génie* », Odile Jacob, 1993.

⁽⁵⁾ Georges Orwell, « *Essais, Articles, Lettres* », Ivrea, L'Encyclopédie des Nuisances, t. II, 1996.

Pensez à vous inscrire à nos différents colloques :

- le 9 juin 2017, à Paris – sur **L'expertise en psychiatrie**
- le 24 novembre 2017, à Paris – sur **Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects**

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

- Pour le N° 249 : le **1^{er} juin 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 25**.
- Pour le N° 250 : le **8 septembre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 39**.
- Pour le N° 251 : le **13 octobre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 44**.
- Pour le N° 252 : le **17 novembre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 49**.

L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE EN YVELINES

RECRUTE

pour son Externat Médico-Professionnel LE BEL AIR du Chesnay (78150) recevant des adolescents de 12 à 20 ans, déficients légers/moyens présentant des troubles de la personnalité et du comportement :

UN MÉDECIN PSYCHIATRE

Poste à pourvoir en septembre 2017

CDI - Temps partiel à 0,50 ETP CC 66

Adresser

CV et lettre de motivation par courrier et/ou mail à :

Mme LEFER Directrice
156 rue de Versailles
78150 LE CHESNAY

☎ 01 39 54 32 62

✉ belair@seay.asso.fr

(réf. 4107)



ASSOCIATION L'ÉLAN RETROUVÉ

RECHERCHE

- > **UN MÉDECIN PSYCHIATRE** poste à temps plein en CDI (35 heures, astreintes et gardes) **à pourvoir de suite**, pour le Centre Gilbert Raby

Pour plus de précisions, veuillez contacter le **Dr Michel JACQ, Médecin chef** ☎ 01 30 99 96 00

- > **UN MÉDECIN PSYCHIATRE** en CDI à mi-temps (0.50 ETP)

pour l'Hôpital de Jour de Colombes, situé 240 rue Gabriel Péri 92700 COLOMBES.

Pour plus de précisions sur le poste, veuillez contacter le **Dr Jean-Claude MOULIN** ☎ 01 41 19 22 32

- > **UN MÉDECIN PSYCHIATRE** à mi-temps en CDI (0.50 ETP) pour l'UMI Centre, service ambulatoire spécialisé dans les situations complexes d'Autisme et de TED situé 6 rue Gager-Gabillot, 75015 PARIS. Pour plus de précisions sur le poste, veuillez contacter le **Dr Moïse ASSOULINE** ☎ 01 56 08 54 60

- > **UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE** en CDI pour trois demi-journées par semaine

pour son Hôpital de Jour Addictologie et Psychiatrie situé 55 rue de la Folie Régnault 75011 PARIS.

Pour plus de précisions sur le poste, veuillez contacter le **Dr DES NOYERS** ☎ 01 44 93 22 00

- > **UN MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE** à temps partiel (0.5 ETP) en CDI

pour l'Hôpital de Jour d'Haxo situé 89 rue Haxo, 75020 PARIS.

Pour plus de précisions sur le poste, veuillez contacter le **Dr MECHIALI RIGENBACH** ☎ 01 53 39 16 34

Envoi des candidatures pour le Centre Gilbert Raby :

- > par courrier adressé avec un CV à l'attention de Monsieur François MORO, Directeur du centre Gilbert Raby, 2 avenue Maréchal Joffre, 78250 MEULAN-EN-YVELINES.
- > par courriel adressé avec un CV : personnel.cgr78@wanadoo.fr

Envoi des candidatures pour les autres établissements :

Les candidatures sont à adresser par courrier au Médecin Directeur Moulin Michel à l'adresse suivante :

✉ michel.moulin@elan-retrouve.org

(réf. 4108)

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

RÉUNIONS ET COLLOQUES

En France

... juin 2017

à **PARIS, le 9** : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **L'expertise en psychiatrie** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – 📧 01 42 71 36 60 – 📧 secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

à **PARIS, le 14** : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise une conférence sur le thème « **La santé et la sexualité du mineur et du majeur protégé** ». – Informations et inscriptions : LFSM – 11, rue Tronchet – 75008 PARIS – ☎ 01 42 66 20 70 – 📧 01 42 66 44 89 – 📧 lfsm@orange.fr – 🌐 http://www.lfsm.org

à **PARIS, les 21, 22 et 23** : L'Association Nationale pour la Promotion des Soins Somatiques en Santé Mentale organise son 15^{ème} congrès sur le thème « **Soins somatiques & douleur en santé mentale** ». – Informations et inscriptions : COMM Santé – 76, rue Marcel Sembat – 33323 BÈGLES Cedex – ☎ 05 57 97 19 19 – 📧 05 57 97 19 15 – 📧 info@comm-sante.com – 🌐 http://www.anp3sm.com/

à **BREST, les 21, 22 et 23** : L'Académie Européenne de Dermatologie et de Psychiatrie organise son 17^{ème} congrès centrée « **Autour de la recherche translationnelle, depuis les aspects neurobiologiques les plus fondamentaux jusqu'à la clinique et aux aspects psycho-sociaux** ». – Informations et inscriptions : 🌐 http://www.univ-brest.fr/esdap2017

à **REIMS, le 23** : Le Centre de Liaison d'Étude de Formation (CLEF) organise un congrès sur le thème : « **Éthique et personnes âgées** ». – Informations et inscriptions : CLEF – 6, avenue Henri Barbusse – 06100 NICE – ☎ 04 93 18 33 60 – 📧 formation@le-clef.fr – 🌐 www.le-clef.fr/event/congres-ethique-en-geriatrie-reims

... juillet 2017

à **LYON, les 3, 4, 5, 6, 7** : L'Institut de Formations et d'Application des Thérapies de la Communication (IFATC) organise un séminaire sur le thème « **Déconstruction du couple, l'enfant dans la tourmente ?** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – ☎ 04 72 83 51 12 – 📧 ifatc@ifatc.com – 🌐 www.ifatc.fr

à **LYON, les 6 et 7** : L'Institut de Formations et d'Application des Thérapies de la Communication (IFATC) organise un séminaire sur le thème « **La fascinante luminosité du couple** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – ☎ 04 72 83 51 12 – 📧 ifatc@ifatc.com – 🌐 www.ifatc.fr

à **PARIS, du 24 au 28** : Le World Council for Psychotherapy (WCP) et la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) organisent le 8^{ème} congrès mondial de psychothérapie sur le thème « **La vie et l'amour au 21^{ème} siècle, de la rencontre intime à l'ouverture au monde** ». – Informations et inscriptions : FF2P – 6, av. du Maine – 75015 PARIS – ☎ 01 44 05 95 50 – 📧 01 45 44 62 34 – 📧 contact@ff2p.fr – 🌐 http://www.wcp2017.org

... septembre 2017

à **LIMOGES, les 14 et 15** : La Société de Psychogériatrie de Langue Française organise son 33^{ème} congrès sur le thème « **Passé, Présent, Futur de la Psychiatrie de la Personne Âgée** ». – Informations et inscriptions : CARCO – 6, cité Paradis – 75010 PARIS – ☎ 01 55 43 20 00 – 📧 01 55 43 18 19 – 📧 info@splf-limoges2017.com

... octobre 2017

à **TOULOUSE, les 5, 6 et 7** : La Société de l'Information Psychiatrique organise ses 36^{èmes} journées sur le thème « **Cliniques risque traumatiques** ». – Informations et inscriptions : SIP – Dr GODET – ☎ 04 72 42 35 98 – 📧 04 72 42 35 99 – 📧 secretariatSIP2@gmail.com

à **PARIS, le 7** : La revue Le Carnet/Psy et le Pr Chabert Catherine organisent une journée scientifique sur le thème « **Splendeurs et misères de la régression** ». – Informations et inscriptions : Le Carnet/Psy – 8, av. Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE – ☎ 01 46 04 74 35 – 📧 est@carnetpsy.com – 🌐 www.carnetpsy.com

à **PARIS, le 7** : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise sa 32^{ème} journée d'Étude sur le thème : « **Le rêve... son interprétation** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr

JOURNÉE SCIENTIFIQUE
organisée par le Pr Catherine Chabert et la revue Le Carnet/PSY
en partenariat avec le Laboratoire « Psychologie Clinique Psychopathologie Psychanalyse » (PCPP) de l'Université Paris Descartes-Sorbonne Paris Cité

Splendeurs et misères de la régression

« On n'a rien d'autre à faire qu'à fuir le temps »
Lauriane Kuba

Retour de ou retour à : régression ou re-régession
Bernard Gobe

L'appel de Narcisse
Catherine Chabert

Le temps de la régression
Jacques André

Splendeurs et misères de l'Anamnèse ou les illusions perdues et retrouvées de la mémoire
Maureen Caron

Création et régression
Alexandrine Schreier

La peur de la régression
Patrick Guenard

La régression entre traitement chirurgical et prise en charge maternelle primaire
Sylvia Misonnier

Des régressions dangereuses
Estelle Loust

Reservations :
Estelle Georges-Chassat - Le Carnet/PSY
8 avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 Boulogne
Tél : ☎ 01 46 04 74 35 – est@carnetpsy.com
Inscription individuelle : 80€
Étudiant : 40€
Inscription permanente : 120€
Toutes questions pour les inscriptions à la revue Le Carnet/PSY

Samedi 7 octobre 2017
Faculté de Médecine - Amphi Binet - 45 rue des Saints-Pères 75006
PARIS

PCPP PARIS DESCARTES Possibilité de s'inscrire en ligne sur www.carnetpsy.com Le Carnet/PSY

à **PARIS, le 11** : Le Centre Claude Bernard organise son XXVII^{ème} colloque sur le thème : « **Les groupes à l'épreuve de la violence** ». – Informations et inscriptions : Centre Claude Bernard – ☎ 01 43 37 16 16 – 🌐 www.centreclaudernard.asso.fr

à **ANTIBES, le 13** : Le Centre de Liaison d'Étude de Formation (CLEF) organise un congrès sur le thème : « **Nouvelle loi sur la fin de vie, nouveaux droits : de la théorie à la pratique** ». – Informations et inscriptions : CLEF – 6, avenue Henri Barbusse – 06100 NICE – ☎ 04 93 18 33 60 – 📧 formation@le-clef.fr – 🌐 www.le-clef.fr

... novembre 2017

à **PARIS, le 24** : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – 📧 01 42 71 36 60 – 📧 secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

à **LYON, du 29 au 2 décembre 2017** : 9^{ème} édition du Congrès Français de Psychiatrie sur le thème : « **La psychiatrie en mouvement** ». – Informations et inscriptions : CARCO – 6, cité du Paradis – 75010 PARIS – ☎ 01 55 43 18 18 – 📧 info@congresfrancaispsychiatrie.org – 🌐 www.congresfrancaispsychiatrie.org

À l'étranger

... septembre 2017

à **KIGALI (Rwanda), les 11, 12 et 13** : L'Université catholique de Louvain organise un colloque sur le thème : « **Du trauma à la reconstruction des possibles créations et résiliences** ». – Informations et inscriptions : UCL – ☎ 00 32 (0) 10 47 8725 – 📧 jean-luc.brakelaire@uclouvain.be

... octobre 2017

à **BRUXELLES, les 6 et 7** : Le Groupement des Hôpitaux de Jour Psychiatriques organise son XLV^{ème} colloque sur le thème : « **Quand un thérapeute regarde par la fenêtre d'un autre. – Nouvelles politiques en santé mentale et intégration des modèles thérapeutiques** ». – Informations et inscriptions : GHJPSY – ☎ +41 587 02 62 97 – 🌐 http://www.ghjpsy.org/

... novembre 2017

à **DAKAR, le 2** : Le Service de psychiatrie du CHNU de Fann, avec la collaboration de l'ASPsy (Association Sénégalaise de Psychiatrie), des sections française et belge de l'AEPEA (Association Européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent) et de l'AFERPIJ-FV (Association pour la Formation, les Échanges et la Recherche en Psychiatrie Infanto-Juvenile de la Fondation Vallée) organise le 3^{ème} colloque francophone de psychiatrie infanto-juvenile sur le thème « **Croyances, tabous, transmissions et institutions** ». – Informations et inscriptions : AEPEA – Mme Marie RAT – ☎ 06 19 88 04 88 – 🌐 www.aepea.org

à **GENÈVE (Suisse), les 22, 23 et 24** : La Conférence Internationale de psychotraumatologie et de médiation organise sa 5^{ème} conférence – Informations et inscriptions : 📧 51CPM2017@ch-kuoni.com

LA LETTRE

☎ 01 42 71 41 11

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 : www.psychiatrie-francaise.com
Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)
Tirage : 11 000 ex. – Dépôt légal : mai 2017 – ISSN : 1157-5611
Directeur de la publication : François KAMMERER
Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC
Rédacteur en chef adjoint : Nicole KOEHLIN
Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL
Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE
Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-sur-Noireau – N° 186403

APPEL

**L'Association
Française de Psychiatrie**

PROPOSERA en 2018

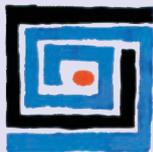
différents colloques sur les thèmes suivants :

- Les relations d'emprise
- L'identité
- La pédopsychiatrie
- La preuve en psychiatrie

**Si vous êtes intéressés par un des sujets,
merci de nous le faire savoir :**

**L'Association Française de Psychiatrie
45, rue Boussingault - 75013 PARIS - ☎ 01 42 71 41 11
📧 contact@psychiatrie-francaise.com**

À VOS AGENDAS



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

ANTHROPOLOGIE ET PSYCHIATRIE DANS LA SOCIÉTÉ DES AFFECTS

le vendredi 24 novembre 2017
à PARIS

Avec les intervenants pressentis :

Alain FROMENT (anthropologue au Musée de l'Homme, Paris)
Yannick JAFFRÉ (ancien Maître de Conférences à la Faculté de médecine du Mali)
Samuel LÉZÉ (Maître de Conférences en anthropologie sociale à l'ENS Lyon)
Richard RECHTMAN (Directeur d'études à l'EHESS)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN,
Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, François KAMMERER

Le Programme complet sera diffusé dans un prochain numéro
de **La Lettre de Psychiatrie Française**.

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com
ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com